

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – FORMATION PROFESSIONNELLE

(Version en vigueur au 01/01/2026)

1. Identification de l'organisme

SAS École des Beaux Métiers

Siège : 22 et 22 Bis, rue Sainte-Catherine, 33230 GUÎTRES – France

SIREN : 839 025 939 – SIRET : 839 025 939 00019 – Capital : 1 000 € – RCS : 839025939 R.C.S Libourne

TVA intracommunautaire : FR94839025939

Activité principale / code NAF/APE : Formation continue d'adultes / 85.59A

Déclaration d'activité (NDA) : 75331421633 (Préfecture de région Nouvelle-Aquitaine).

Contact : info@ecoledesbeauxmetiers.fr – Tél. : 06 78 20 61 86.

Certification Qualiopi délivrée au titre de la catégorie « Actions de formation » le 16/04/2025, en région Nouvelle-Aquitaine

Lien annuaire des entreprises : [Ecole des Beaux Métiers](#)

2. Objet – Champ d'application

Les présentes CGV régissent toute inscription et toute prestation de formation professionnelle (présentiel et/ou distanciel), actions au sens de l'article L.6313-1 du Code du travail, vendues par l'Organisme à un client non professionnel (personne physique) ou professionnel (entreprises, OPCO, collectivités). En B2B, elles prévalent sur les conditions d'achat du client, sauf dérogation écrite. Les stipulations particulières de la convention/contrat de formation priment en cas de contradiction.

3. Documents contractuels

- Personne morale (B2B) : conclusion d'une convention de formation (intitulé, objectifs, contenu, moyens, durée/période, modalités de déroulement, de suivi, d'évaluation et de sanction, prix et modalités de règlement).
- Personne physique (B2C) : conclusion d'un contrat de formation (mentions obligatoires, modalités de paiement, conditions financières en cas de cessation/abandon). Droit de rétractation légal de 10 jours à compter de la signature, par LRAR.
- Achat via Mon Compte Formation (CPF) : la relation est également encadrée par les conditions applicables de la plateforme opérée par la Caisse des Dépôts.

4. Inscriptions – Délais d'accès – Convocation

L'inscription devient ferme à réception du devis/bon de commande signé, de la validation en ligne CPF le cas échéant et, si prévu, de l'acompte. Les informations pratiques (dates, horaires, lieu/URL, matériel requis) sont communiquées par convocation.



5. Prise en charge et financements

Lorsque la formation est financée par un tiers (OPCO, FAFCEA, CPF via MCF, etc.), il appartient au Client/Stagiaire d'obtenir l'accord de prise en charge avant le démarrage. En cas de refus, d'annulation ou de défaillance du financeur, le Client demeure redevable du coût non pris en charge. Pour le CPF, les règles de rétractation/annulation/no-show propres à la plateforme s'appliquent.

6. Prix – Facturation – Paiement (B2B/B2C hors CPF)

Les prix sont exprimés en euros, HT ; TVA en sus au taux en vigueur. Les modalités de paiement (échéancier, acompte, solde) sont précisées à l'offre et/ou dans la convention/contrat.

- En B2B, tout retard entraîne, de plein droit et sans rappel : pénalités de retard (art. L441-10 C. com.) et indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (art. D441-5 C. com.).

7. Droit de rétractation

- Contrat de formation (B2C, hors MCF) : délai légal de 10 jours à compter de la signature (LRAR).
- Achat via CPF : si le dossier a été validé depuis moins de 14 jours ouvrés, droit de rétractation ; le délai s'arrête automatiquement le jour du début de formation. Remboursement du reste-à-payer sur la carte utilisée.

8. Annulation – Report – Non-présentation – Interruption

8.1. Règles générales (hors CPF)

Annulation à l'initiative du Client : des frais peuvent être appliqués selon la date d'annulation et les dépenses engagées (logistique, réservation, préparation pédagogique). L'Organisme peut reporter/annuler en cas d'inscriptions insuffisantes, d'indisponibilité d'un intervenant, d'empêchement majeur ou de force majeure ; les sommes versées au titre de la session annulée sont remboursées ou imputées sur un report, à l'exclusion de toute autre indemnité.

8.2. Spécificités CPF/Mon Compte Formation

- Avant le début de formation :
- • Plus de 7 jours ouvrés : annulation par le titulaire → libération des droits ; remboursement du reste-à-payer.
- • 7 jours ouvrés ou moins :
 - Cas de force majeure : libération des droits ; remboursement du reste-à-payer.
 - Sans force majeure : débit intégral des droits ; reste-à-payer encaissé (crédité en avoir abondement sur le compte du titulaire).
- Non-présentation (no-show) le jour J : ne pas déclarer l'entrée en formation ; déclarer la non-présentation dans EDOF à la date de début. En l'absence de force majeure, l'Organisme peut facturer 5 % du prix au titre des indemnités prévues pour no-show.
- Après l'entrée en formation (abandon/interruption) :
 - Force majeure : débit au prorata du temps de présence et remboursement du reste-à-payer au prorata ; le solde des droits est libéré.
 - Sans force majeure : débit intégral des droits et du reste-à-payer.



Nota opérationnel MCF : une fois l'entrée en formation déclarée, le dossier ne peut plus être annulé ; en cas d'abandon, déclarer la sortie et le service fait partiel (motif + taux de réalisation).

9. Déroulement – Assiduité – Évaluations – Attestations

Les méthodes pédagogiques, moyens mobilisés et modalités d'évaluation figurent sur le programme/fiche formation. L'assiduité est contrôlée (émargements papier/numérique, connexions à distance). Une attestation d'assiduité/de fin de formation est remise au stagiaire/au client.

10. Accessibilité – Référent handicap

L'Organisme adapte ses formations dans la mesure du possible. Référent handicap : M. Cédric Dexet (cedric@ecoledesbeauxmetiers.fr : 0670882498) pour l'étude des aménagements raisonnables et orientations utiles.

11. Règlement intérieur – Hygiène & sécurité

Le règlement intérieur de l'Organisme s'applique à tout participant ; il est consultable avant l'entrée en formation. Conformément au Code du travail, un règlement intérieur est établi dans tous les organismes de formation.

12. Matériels – Locaux – Responsabilité

Le stagiaire respecte les consignes des formateurs et utilise les matériels/outillages avec soin. L'Organisme n'est pas responsable des pertes/vols d'effets personnels. Le client/stagiaire respecte les règles de sécurité (EPI lorsqu'exigés).

13. Propriété intellectuelle – Confidentialité

Les supports pédagogiques, contenus, marques, photos et, plus largement, tous éléments protégés remis ou accessibles pendant la formation demeurent la propriété de l'Organisme et/ou de ses ayants droit ; toute reproduction/diffusion hors usage strictement personnel est interdite sans autorisation écrite. Les informations échangées sont confidentielles.

14. Données personnelles (RGPD)

Responsable de traitement : SAS Ecole des beaux métiers / 22 & 22bis rue Sainte Catherine 33230 Guîtres – 0678206186. Finalités : gestion des formations (inscriptions, convocation, suivi, attestations, facturation, qualité). Bases légales : exécution contractuelle, obligations légales, intérêt légitime (amélioration/traçabilité), consentement pour certaines communications. Droits : accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité ; exercice à l'adresse de contact. Une politique dédiée est publiée sur le site de l'École.

15. Droit à l'image

Sauf opposition écrite préalable, le Client/Stagiaire autorise des captations images (photo/vidéo) pendant la formation pour les besoins pédagogiques et la communication institutionnelle de l'École, sans contrepartie et sans atteinte à la réputation. Le consentement peut être retiré pour l'avenir.



16. Force majeure

Aucune des parties n'est responsable d'un manquement dû à un événement extérieur, imprévisible et irrésistible (catastrophe naturelle, décision administrative, grève externe, panne généralisée, etc.). La session pourra être reportée/adaptée (distanciel, nouvelle date) ; à défaut, les sommes indûment perçues seront remboursées.

17. Responsabilité – Assurance

L'Organisme est assuré en responsabilité civile professionnelle : AXA – Agence de Guîtres. Le Client/Stagiaire demeure responsable des dommages qu'il causerait aux biens/locaux.

18. Médiation de la consommation (B2C)

Pour un litige de consommation, tout consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue d'une résolution amiable (art. L612-1 C. conso.).

Médiateur désigné : Médiation Solution – 222, chemin de la Bergerie, 01800 Saint-Jean-de-Niost –
Tél. +33 4 82 53 93 06 – Formulaire : <https://sasmediationsolution-conso.fr/contact>

19. Droit applicable – Juridiction compétente

Droit français. En B2B : compétence exclusive des tribunaux du siège de l'Organisme. En B2C : compétences protectrices du consommateur (textes en vigueur).

20. Dispositions finales

La nullité d'une clause n'affecte pas la validité des autres. L'Organisme peut mettre à jour les CGV ; la version applicable est celle en vigueur à la date d'acceptation. Documents de référence disponibles sur le site : Mentions légales, Politique RGPD, Règlement intérieur, Organigramme fonctionnel, CGV.

Document réalisé le 01/01/2026 à Guîtres

ECOLE ///
DES BEAUX
METIERS //

S.A.S École des Beaux Métiers
Siren : 839025939
Code naf/ape : 85.59A
Tél : +33 (0)6 78 20 61 86
22 RUE SAINTE-CATHERINE 33230 GUITRES

